



## Minimum vieillesse

-----  
Par PALMER

Bonjour,  
suis retraité et vis en union libre avec une retraitée dans un appartement qui m'appartient. Celle ci touche une petite retraite (350? par mois) est que elle peut prétendre de toucher le minimum vieillesse dans ces conditions ?  
(pour les impôts, chacun fait sa déclaration).  
Merci

-----  
Par Marck\_ESP

Bienvenue

Elle pourrait effectivement y prétendre, mais le calcul ne se fera pas sur ses revenus seuls. Même si vous faites des déclarations d'impôts séparées, l'administration considère votre union libre comme une vie de couple.